



**Analyse du
chronotachygraphe
et vérification de
la fiche de salaire
correspondante**



**Service LCGB pour
chauffeurs professionnels**

LCGB-INFO

Le chronotachygraphe renseigne sur la vitesse suivie, les temps d'arrêt, les temps de conduite ainsi que tous les temps de travail ou de disponibilité, dont le total donnera le temps de service.

Chronotachygraphe (analogique ou numérique) obligatoire pour

- véhicules de transport de marchandises de plus de 3,5 tonnes ;
- véhicules de voyageurs avec plus de 9 places assises (quel qu'en soit le tonnage).

Chronotachygraphe numérique (carte de conducteur incluse) obligatoire

- pour les véhicules neufs depuis le 1^{er} mai 2006 ;
- en remplacement d'un chronotachygraphe analogique cassé (si faisable).

Il permet aux exploitants de veiller au respect des temps de pause et de conduite légaux.

Il VOUS permet également, en tant que conducteurs professionnels, de veiller à ce que vos heures vous sont bien payées !

Si les détails des informations données par votre carte de conducteur ne vous semblent pas clairs ou fautifs, le LCGB vous assiste !

Le LCGB offre à ses membres chauffeurs professionnels de l'aide et de l'assistance au niveau de :

- la lecture et de l'analyse des données de votre carte de conducteur (chronotachygraphe) ;
- la vérification des fiches de salaire correspondantes ;
- toute question concernant la convention collective et la législation en vigueur.

Fixez un rendez-vous avec le consultant spécialisé du LCGB :

☎ +352 49 94 24-555



Service LCGB pour chauffeurs professionnels